

RÉUNION ACE CEE DU 12 OCTOBRE 2018 À L'ESPACE LIBERTÉ DE MASSY

Jack Chopin-Ferrier remercie les participants et les intervenants de leur présence à ce petit-déjeuner qui a lieu, pour la deuxième année consécutive, dans le cadre de l'évènement « Chez Eva, One Day », organisé par l'association Espace Singulier à l'occasion de la Journée Nationale des Aidants.

Jack Chopin-Ferrier indique par ailleurs que pour les 50 ans de l'ACE CEE, un concert sera organisé à Janvry en octobre 2019. D'autres manifestations auront également lieu durant l'année 2019.

• Quatre jeunes sont présentés par ViTaCiTé – La Mission Locale

- Serena Govignon (Bac pro Production horticole) recherche un emploi dans le domaine de la production horticole ;
- Sabrina Lourdenadin (Bac STMG, BTS Banque 1^{re} année en cours) recherche un stage de secrétaire juridique chez un notaire ;
- Gabriel Daubelcour (Bac pro Aménagements paysagers) recherche un emploi dans le secteur du paysage ;
- Olüe N'Dong-Meviane (niveau Bac STMG) recherche un emploi de vendeur.

• Être salarié-e & aidant-e

Sandrine Podolak, Présidente de [l'association Espace Singulier](#), indique que le lieu éphémère de ce jour est organisé pour la troisième année consécutive par l'association, qui a été créée il y a dix ans. Il est inspiré d'un lieu fondateur que l'association souhaitait créer, mais qui n'a pas vu le jour, en tout cas pour le moment. Ce lieu reposait sur l'idée de l'inclusion, partant d'un constat très simple : un aidant ne peut pas s'occuper d'une personne dépendante quand il est tellement épuisé et isolé qu'il n'a plus les capacités d'aider. L'association a donc imaginé un endroit qui articulait plusieurs espaces pour faire du lien : bien-être, salon de thé, espace médical, de façon à ce que chacun puisse s'informer sur le statut de l'aidant et de la personne aidée, reprendre son souffle et échanger. Cela concerne la personne en situation de handicap, la personne âgée, la mère qui a cessé de travailler pour s'occuper de ses enfants et est somme toute assez isolée, le salarié en situation de burn-out, l'aidant et finalement tout un chacun. La situation d'aidant est en effet susceptible de tous nous concerner au cours de notre vie, une ou plusieurs fois, du fait du vieillissement de la population, de la maladie, des accidents de la vie...

Or la société ne fait pas beaucoup de choses pour les aidants. Par exemple, l'Éducation nationale a certes progressé, mais il apparaît que l'inclusion d'enfants en situation de handicap rencontre encore des limites. S. Podolak a encore récemment pu le constater dans une situation où l'on expliquait à une mère qu'elle devait accompagner sa fille en situation de handicap si elle voulait que celle-ci aille à la piscine... ce qui obligeait cette femme qui travaillait à prendre chaque semaine une demi-journée de congé. De la même manière, les entreprises doivent pouvoir faire preuve de souplesse pour permettre à leurs salariés de concilier leur vie professionnelle, leur vie de famille et leur rôle d'aidant, afin de diminuer leur charge mentale. Or, l'on constate des situations où, par exemple, des salariés aidants, auxquels il est interdit de téléphoner pour raisons personnelles pendant leurs heures de travail, sont dans l'incapacité de traiter un problème concernant la personne qu'ils aident, faute de pouvoir contacter un service qui n'est précisément ouvert qu'à ces heures-là. Cela les oblige alors à prendre une demi-journée de congé. Ainsi, les entreprises vont, elles aussi, devoir progresser afin de faire face aux difficultés que rencontrent leurs salariés en position d'aidants.

L'association Espace Singulier, comme d'autres associations regroupées dans le collectif national pour les aidants [Je t'Aide](#), organisateur de la Journée Nationale des Aidants, est là pour accompagner les entreprises dans ce processus, afin de trouver des dispositifs simples à mettre en place.

Jocelyne Guidez, Sénatrice de l'Essonne, présente la proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants dont elle est l'auteure. Cette proposition de loi a été adoptée en commission affaires sociales du Sénat le 10 octobre 2018 et sera examinée par le Sénat le 25 octobre. La motivation de Jocelyne Guidez est d'abord personnelle, puisqu'une de ses nièces, aujourd'hui âgée de 24 ans, est atteinte d'une pathologie lourde, qui a obligé ses parents à cesser alternativement leur activité professionnelle pour pouvoir s'occuper de leur fille. De nombreuses familles sont aujourd'hui dans des situations difficiles et n'en peuvent plus. On peut citer les suicides ou les tentatives de suicide des aidants, mais aussi les situations extrêmes où l'aidant, en état d'épuisement, en arrive parfois à attenter à la vie de la personne qu'il aide... Il faut donc mettre en place des mesures permettant de faciliter le rôle des aidants.

Il apparaît qu'un dialogue est nécessaire au sein de l'entreprise. En effet, l'aidant n'ose pas toujours prévenir son employeur de sa situation. Il faudrait donc mettre en place dans les entreprises une cellule destinée à l'échange sur ce sujet. Et l'on pourrait imaginer qu'une association telle qu'Espace Singulier intervienne dans les entreprises pour permettre ce dialogue. Par ailleurs, quand un salarié cesse de travailler pendant deux ou trois ans à cause de sa position d'aidant, il faut qu'il puisse à son retour bénéficier prioritairement d'une formation pour s'adapter aux évolutions de l'entreprise et se sentir moins stressé de reprendre le travail.

La proposition de loi, qui a le soutien de toutes les associations concernées, a donc pour objectif de mieux prendre en compte le rôle d'aidant, tout en ayant le souci de limiter la charge financière pour l'État et les entreprises. Elle s'articule autour de deux sujets : favoriser le recours au congé de proche aidant (titre 1) et sécuriser les droits sociaux de l'aidant (titre 2).

Concernant le recours au congé de proche aidant (CPA), il s'agit d'instituer une obligation pour les branches et les entreprises de négocier sur le sujet de la conciliation de la vie de l'aidant avec les contraintes de l'entreprise. Il s'agit également de baisser la condition d'ancienneté dans l'entreprise à six mois, au lieu d'un an actuellement, pour bénéficier de ce congé. Enfin, il est prévu d'indemniser ce congé à hauteur d'un peu plus de 900 € pour un mois complet. Dans le cas d'une adaptation du temps de travail issue de la mobilisation du CPA, l'indemnisation est cumulable avec le salaire, sans toutefois pouvoir dépasser le niveau de rémunération du salarié. Celui-ci percevrait donc une indemnité journalière versée par son employeur, qui disposerait d'un droit de tirage sur un fonds créé à cet effet, tenu par la Caisse des Dépôts et Consignations et alimenté par la mise en place d'une surprime sur certains contrats d'assurance.

Concernant la sécurisation des droits sociaux de l'aidant, la proposition de loi prévoit l'uniformisation des situations des proches aidants qui se trouvent actuellement dans des situations disparates vis-à-vis de leur affiliation à la branche vieillesse du régime général. Il s'agit notamment d'étendre aux aidants de personnes âgées le dispositif de majoration de la durée d'assurance prévu pour les aidants de personnes en situation de handicap, à raison d'un trimestre par période de 30 mois, dans la limite de 8 trimestres. La proposition de loi prévoit également expressément la possibilité de mobiliser les agents publics civils (agents des EHPAD) pour participer à l'expérimentation du dispositif de relayage du proche aidant (suppléance du proche aidant par des salariés d'établissements et services sociaux ou médico-sociaux) qui a été adopté à l'occasion du projet de loi Société de confiance. Enfin, la proposition de loi vise la mise en place de moyens de détection, d'information, d'orientation et de soutien de l'aidant. Il est en effet souvent difficile pour un aidant de connaître ses droits, car c'est complexe. C'est la raison pour laquelle la proposition de loi prévoit la délivrance d'une carte de l'aidant permettant d'identifier celui-ci notamment auprès des professionnels de santé, mais aussi d'informer qu'il

est en situation d'aidant, pour que la personne qu'il aide puisse être prise en charge s'il est dans l'incapacité de s'en occuper, à la suite d'un accident par exemple. Il est aussi prévu la mise en place d'un guide de l'aidant qui se concentrerait sur les informations utiles et serait gratuit. En effet, à l'heure actuelle, il existe un carnet de l'aidant, qui comprend 186 pages, ce qui est trop long, et coûte 8 €, alors qu'il devrait être gratuit.

Si la proposition de loi est adoptée par le Sénat, ce qu'espère Jocelyne Guidez, elle sera ensuite transmise pour examen à l'Assemblée nationale. Jocelyne Guidez souhaite vivement que l'Assemblée nationale et le Sénat travaillent main dans la main sur ce sujet important.

Laetitia Nogues-Brossard, ancienne aidante salariée, par ailleurs actuellement collaboratrice parlementaire de la députée Amélie de Montchalin, partage son expérience en tant qu'aidante salariée il y a dix ans. Quelques jours après son mariage, elle a en effet appris que son mari, père de leur fille de six ans, était atteint d'un cancer qui allait l'emporter un an plus tard à peine. Lorsque cela va aussi vite, avoir un employeur qui comprend la problématique est une force. En effet, en tant qu'aidant, on ne peut pas laisser la personne malade affronter seule la situation, aller seule aux rendez-vous et examens médicaux, aux opérations, aux premières séances de traitement, etc., et l'on doit en outre s'occuper de ses enfants. Laetitia Nogues-Brossard travaillait à l'époque dans une chaîne de restauration rapide. Elle a eu la chance d'avoir affaire à un directeur qui comprenait à quel point le quotidien était difficile pour elle, à cause de la brutalité de l'annonce et de la rapidité d'évolution de la maladie. Son employeur l'a ainsi complètement laissée en autonomie de travail : Laetitia Nogues-Brossard venait quand elle le pouvait et devait simplement prévenir quand elle n'était pas disponible, pour qu'il puisse s'organiser. Il a accepté de la passer en horaires du matin, alors qu'elle était auparavant en horaires du soir, et de lui donner tous ses week-ends. Et même après le décès de son mari, Laetitia Nogues-Brossard a bénéficié de six mois d'aménagement d'horaires au cours desquels elle a pu réorganiser sa vie et finalement trouver un autre emploi.

Être aidant est évidemment beaucoup moins grave qu'être malade, mais la vie d'un aidant est mise complètement entre parenthèses, car elle suit le rythme de cette maladie. C'est évidemment la même chose pour l'aidant d'une personne en situation de handicap ou d'une personne âgée. Si l'aidant n'est pas un minimum soutenu, s'il perd son travail, il finit par être dans l'incapacité de soutenir la personne dont il est censé s'occuper. Laetitia Nogues-Brossard a eu la chance d'être aidée, épaulée et soutenue dans son milieu professionnel, ce qui lui a permis de pouvoir conserver son emploi, des liens, sans oublier la rémunération, même si elle était partielle puisque fonction de son temps de travail. Elle n'a pris conscience de sa chance que par la suite, à l'écoute d'autres aidants, car quand elle était elle-même concernée, elle ne s'en rendait pas compte. Mais elle a aussi pu elle-même constater que tous les employeurs ne réagissaient pas comme son directeur il y a dix ans : ainsi, il y a quelque temps, alors qu'elle était à nouveau en situation d'aidante, cette fois-ci de sa grand-mère, son employeur lui a retiré deux heures de rémunération parce qu'elle avait dû s'absenter pour aller constater le décès de sa grand-mère. Laetitia Nogues-Brossard soutient donc complètement la proposition de loi de Jocelyne Guidez.

Question : Quand espérez-vous que cette loi soit adoptée ?

Réponse de Jocelyne Guidez : Le plus tôt possible, idéalement avant la fin de l'année.

Question : Où peut-on trouver le livret de 186 pages qui a été mentionné ?

Réponse de Sandrine Podolak : Il existe à ce jour un livret beaucoup plus petit et plus récent, la [box aidants](#), élaborée par le collectif [Je t'Aide](#), qui va être distribuée dans les pharmacies et dans laquelle on trouve des informations généralistes. Il faut également mentionner les associations, qui renseignent, sans oublier les mutuelles dont les sites Internet sur le sujet sont très bien conçus.

Nicolas Samsoen, maire de Massy, indique que ce sujet des aidants est complexe depuis longtemps, mais il émerge davantage aujourd'hui et l'on en prend plus la mesure. Les associations, comme Espace Singulier qui est un exemple parmi d'autres, ont pris énormément d'initiatives, ce qui est remarquable. Il est bon que des personnes se sentent responsables et essaient d'avancer, ce qui ne doit bien sûr pas aboutir à déresponsabiliser la puissance publique. Les collectivités locales, notamment, doivent évidemment s'investir. La semaine de l'autonomie, qui se déroule actuellement et est organisée par des associations et la ville de Massy, en est une illustration. Il apparaît qu'il n'est pas simple de rassembler autour de cette notion d'aidant, et certaines perceptions doivent être dépassées, car les personnes âgées, notamment, peuvent avoir le sentiment à travers cela d'être assimilées à des « handicapés » et refuser cette vision. Enfin, il faut que la loi progresse sur le sujet et la proposition de loi portée par Jocelyne Guidez va dans ce sens. Nicolas Samsoen souhaite qu'elle aboutisse.

Élisabeth Phlippoteau, deuxième adjointe de la ville de Massy, chargée entre autres du développement durable, indique que la semaine de l'autonomie a été jointe cette année à la semaine bleue, afin de bénéficier de l'intervention de différents partenaires. Cette semaine qui s'achève, dont le thème fort est « vivre ensemble », a connu de grands moments, avec notamment un goûter festif et la sensibilisation des enfants des centres de loisirs au handisport.

Sandrine Podolak précise que l'association Espace Singulier dispose d'un Relais Ressources par téléphone (06 77 33 93 74), que les entreprises ou les salariés peuvent joindre s'ils ont des questions sur une maladie, un handicap, etc. L'association a créé un maillage de plus de 1000 interlocuteurs sur le département de l'Essonne et peut ainsi renvoyer vers l'interlocuteur qui va pouvoir répondre à la question.

Elle invite toutes les personnes qui le souhaitent à participer à la manifestation de ce jour. Un espace bien-être, avec des massages, est proposé par des professionnels qui interviennent à titre bénévole. On trouve également un salon de thé où l'on peut échanger, un espace de restauration pour le déjeuner et un studio photo, organisé avec le club photo de Massy et dont le thème est « le tandem », par référence au tandem aidant-aidé.

• Les brèves de Pôle Emploi

Dorothee Delluc, Directrice de l'agence Pôle emploi de Palaiseau, indique que la question de la posture va être de plus en plus importante pour les entreprises dans les années à venir, au-delà de celle du savoir-faire. Cela renvoie à la notion de partage des mêmes valeurs entre employeur et salarié. Pôle emploi a ainsi mis en place, il y a un peu plus d'un an, ce qu'on appelle l'approche par compétences. Dans le cadre de cette dernière, on va certes s'intéresser aux savoir-faire, mais aussi à la posture et au savoir-être. Pôle emploi travaille par exemple beaucoup avec des associations d'aide à la personne, d'assistance aux personnes âgées, pour développer les compétences des salariés qui interviennent auprès des personnes, à la fois en termes de posture, mais aussi de connaissance de la psychologie de ces personnes. Les méthodes de recrutement par simulation développées par Pôle emploi vont également dans ce sens.

Enfin, Dorothee Delluc signale que les Rendez-vous de l'emploi qui se sont déroulés cette semaine ont été un franc succès.

• Prochain petit-déjeuner de l'ACE CEE :

- le vendredi 9 novembre 2018, l'ACE CEE recevra la Présidente du Tribunal de commerce de l'Essonne sur le sujet de la prévention des difficultés des entreprises.

